



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **27 mars 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept** du mois de mars à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 21 mars 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Gilbert LIENHARD à Mme Martine LEROY
M. Pascal FASSIER à Mme Nathalie LIEBARD
M. François DENIZOT à M. Bertrand FLANDIN
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Patrick BONDEUX
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Michel RENAUD à Mme Béatrice BOULOGNE
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. André BUISSON** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs doit être mis à jour, suite à différents besoins (notamment saisonniers et modifications de postes).

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 6 mars 2025, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION DE POSTE

Postes permanents (Postes pérennes présents dans les organigrammes ou correspondant à un remplacement)

Suppression d'1 poste d'Educateur territorial des APS (nomination sur un nouveau grade suite à promotion interne).

CREATION DE POSTES

Postes non permanents (Postes répondant à un accroissement temporaire d'activité ou à un besoin saisonnier ou à des contrats de droit privé)

Suite aux besoins exprimés par les différents services de la Communauté de Communes, il convient de créer les postes suivants pour l'année 2025 :

- **Postes non permanents en Accroissement Saisonnier d'Activité** (à temps complet) :
 - **1 adjoint administratif** (réseau des Piscines)
 - **8 adjoints techniques** (déchetteries / service Prévention, Collecte et Traitement des déchets, Réseau des Piscines)
 - **2 adjoints d'animation** (service Education à l'Environnement)
 - **3 opérateurs des APS** (réseau des Piscines)
- **Postes non permanents en Accroissement Temporaire d'Activité** (à temps complet) :
 - **1 éducateur des APS** (réseau des Piscines)
- **Postes non permanents en Contrats de projet** (à temps complet) :
 - **1 chargé de projet « Activités aquatiques et ludiques » (cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des APS)** (poste permanent de MNS requalifié pour répondre au mieux à un nouveau projet)
 - **1 chargé de projet « Accompagnement juridique des opérations du projet de mandat » (cadre d'emplois des Attachés ou Rédacteurs territoriaux)**

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération
- **INSCRIT** les dépenses au budget.

Le tableau des effectifs est joint en pièce annexe.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 44
Pouvoirs : 10
Votants : 54
Pour : 54
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 058-200067916-20250327-2025_27_03_13-DE

S²LO

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. André BUISSON, secrétaire de séance

